Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Marceau, Hogarth, Osler, Breau, Prud'homme et Laprise en remplacement de MM. Lefebvre, Lessard (La Salle), Douglas (Assiniboia), Cobbe, Smith (Saint-Jean) et Fortin sur la liste des membres du comité spécial mixte de la Constitution.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffler de la Chambre, est déposé sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Benson, membre du conseil privé de la Reine,—Rapport, en français et en anglais, du surintendant des assurances du Canada, Volume II, États annuels—compagnies d'assurance incendie et risques divers, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, conformément à l'article 9 de la Loi concernant le département des assurances, chapitre 70, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 283-1/166).

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à onze heures du matin, le samedi 17 octobre 1970, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.